



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

CHANGEMENT D'ADRESSE

Connectez-vous sur le site « *ants.gouv.fr* » avec la connexion France Connect :

- Impôts : n° fiscal & mot de passe ;
- **OU** Ameli : n° de sécurité sociale & mot de passe.

Une fois connecté, cliquez sur « Modifier l'adresse sur ma carte grise » dans la rubrique « Mon espace véhicule ». Cliquez sur « Je fais la démarche pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre », puis renseignez le n° d'immatriculation. Si vous faites la démarche « pour quelqu'un d'autre », le site demande un code confidentiel : c'est un code que l'on reçoit en même temps que la carte grise. Si le titulaire ne possède plus ce code, il faut alors en faire la demande. Celui-ci arrive par courrier postal chez le titulaire. Il faudra ensuite renseigner la nouvelle adresse.

À la fin de votre démarche, vous aurez la possibilité d'imprimer un accusé d'enregistrement prouvant que votre modification d'adresse a bien été effectuée ainsi qu'un certificat d'immatriculation provisoire.

La démarche est beaucoup plus simple et rapide lorsque vous vous connectez avec vos identifiants France Connect (Impôts ou Sécurité sociale). Mais il vous est également possible de créer un compte ANTS afin de modifier votre adresse en ligne. Après avoir créé le compte, cliquez sur « Modifier l'adresse sur ma carte grise ». Ensuite, vous devrez cliquer sur « Je fais la démarche pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre », puis renseigner le n° d'immatriculation. Le site vous demandera le code confidentiel. Si vous ne possédez plus ce code, il faudra alors en faire la demande. Celui-ci arrive par mail (dans un délai de 10 à 45 minutes) + dans « mes messages » + par courrier postal. Si la démarche est faite « pour quelqu'un d'autre » le code arrivera uniquement chez le titulaire du véhicule, par voie postale. Une fois le code reçu, il faudra le renseigner et « démarrer la procédure ». Il faudra ensuite renseigner votre nouvelle adresse.

À la fin de votre démarche, vous aurez la possibilité d'imprimer un accusé d'enregistrement prouvant que votre modification d'adresse a bien été effectuée ainsi qu'un certificat d'immatriculation provisoire.

CAS BLOQUANT :

Si aucune des démarches ci-dessus ne fonctionne : il faudra alors faire une « autre demande ». (Uniquement disponible avec France Connect). Il faudra aller dans « Immatriculation » et « Faire une autre demande concernant un véhicule », choisir une catégorie : « Faire une autre demande » et une sous-catégorie « Je n'arrive pas à déclarer mon changement d'adresse ». Vous devrez préciser votre demande en expliquant que la procédure simple ne fonctionne pas et en y indiquant le n°

DÉMARCHE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

d'immatriculation, votre nom, prénom et date de naissance. Il faudra joindre les documents suivants : la carte grise, votre pièce d'identité valide et un justificatif de domicile de moins de 6 mois. De plus, si vous faites la démarche pour quelqu'un d'autre : le mandat rempli et signé (CERFA 13757*03) qui vous permettra d'effectuer les démarches pour quelqu'un d'autre. Un mail sera envoyé à l'adresse mail du demandeur une fois que le dossier sera traité. Le paiement aura lieu après traitement du dossier.

Si un message d'erreur s'affiche « Une démarche est déjà en cours. », il faut aller dans « mon espace », puis « Mon espace véhicule » et « Voir mes démarches en cours ». Il faudra abandonner la première démarche, et la recommencer du début.

À SAVOIR :

Il est nécessaire que le contrôle technique soit en cours de validité lors de la demande de changement d'adresse.

Pour la question: "Titre valide? OUI - NON" il faut sélectionner OUI si vous êtes en possession de votre carte grise.

On sélectionne "NON" lorsque la carte grise a été perdue ou volée. (Si carte grise perdue ou volée: prix d'un duplicata).

TARIFS :

- S'il s'agit d'une carte grise immatriculée "AB-123-CD" et que c'est un 1er, 2ème ou 3ème changement: la démarche est gratuite. Le titulaire reçoit une étiquette à coller sur l'ancienne adresse de la carte grise. À partir du 4ème changement, le prix est de 2.76€ puisqu'une nouvelle carte grise est éditée.
- S'il s'agit d'une carte grise immatriculée "1234 AB 86", le prix sera de 2.76€, et la personne recevra une nouvelle carte grise avec un nouveau n° d'immatriculation (changement de plaques nécessaire par la suite).